RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE LA ROCHETTE

1

Déclaration en mairie d'un chien de la première catégorie

(articles 211-1, 211-2 et 211-3 du code rural et arrêté interministériel du 27 avril 1999)

Je soussigné(e) :	
Né(e) le :	
Numéro nature et nom de la voie	
Ville :	Code postal :
ne faisant pas l'objet d'une mesure de tutelle ni d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire et ne m'étant pas fait retirer la propriété ou la garde d'un chien en application de l'article 211 du code rural, déclare être propriétaire ou détenteur du chien	
dénomméâgé c	le
de sexeappa	rtenant à la première catégorie
Type	
Visé par l'arrêté interministériel du 27 avril 1999) Je produis à l'appui de ma déclaration les pièces suivantes, mentionnées au II de l'article 2 11- 3 du code rural.	
IDENTIFICATION DU CHIEN	
Tatouage n°:	
Date :	Jour mois année
VACCINATION ANTIRABIQUE Références – Certificat vétérinaire :	<u></u>
Date :	
STÉRILISATION Obligatoire à compter du 6 janvier 2000 Références – Certificat vétérinaire :	Jour mois année
<u>ASSURANCE</u>	
Souscripteur (s'il n'est pas propriétaire ou détenteur du chien) :	
Attestation délivrée par la compagnie :	
Date d'échéance du contrat :	Signature du déclarant :
Fait à :le	Jour mois année

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978, relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.